

Pôle foncier forestier

Mont-de-Marsan, le 10 janvier 2024

Affaire suivie par : Eric BAYSSIE  
Technicien forestier  
Tél : 05 58 51 30 61  
Mél : [ddtm-snf-pff@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-snf-pff@landes.gouv.fr)

**Objet** : Mise en œuvre de l'article L.123-19 du code de l'environnement  
Participation du public

### **Bilan des observations 2/3**

En vue du projet de construction d'un lotissement sur le territoire de la commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, la SAS SGE FONCIERE AMENAGEMENT a déposé une demande de défrichement de 3ha 21a 09ca.

#### **1 AFFICHAGE ET PUBLICATION :**

L'avis de consultation publique a été affiché en mairie à partir du mardi 14 novembre 2023 au mercredi 27 décembre 2023 (affichage 15 jours avant l'ouverture de la participation du public).

L'avis a également été publié sur le site internet de la préfecture (lien ci dessous) :  
<https://www.landes.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public>

#### **2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION :**

Le dossier mis à disposition du public contenait les pièces suivantes :

- la demande d'autorisation de défrichement,
- l'étude d'impact,
- l'avis de l'autorité environnementale,
- la réponse du pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale,
- le courrier de complétude du dossier de demande d'autorisation de défrichement,
- le procès verbal de reconnaissance des bois à défricher,
- la réponse du pétitionnaire au procès verbal de reconnaissance des bois à défricher.

#### **3 DÉROULEMENT DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC :**

En application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, la demande d'autorisation de défrichement et son dossier sont mis en ligne par voie électronique sur le site internet de la préfecture des Landes et sur demande, sur support papier dans les locaux et aux horaires d'ouverture de la préfecture Mont de Marsan en vue de la participation du public.

#### 4 OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Un courriel réceptionné sur la messagerie électronique de la préfecture des Landes.

##### 4.1 Tableau de synthèse des avis

	Favorable	Neutre	Défavorable
Avis	1	0	0

4. 2 Tableau détaillé des observations et analyse

Date	Modalité	Nature des observations de M. Jean-Marie CLET	Réponse
27/12/23	Courriel	<p>Le projet est conforme au PLU.</p> <p>Après visite in-situ je n'ai pas noté la présence d'espèces faunistiques ni d'espèces floristiques nécessitant une analyse complémentaire.</p> <p>Il n'y a pas d'arbres remarquables classés dans le PLU.</p> <p>L'avis du service foret de la DDTM stipule que le projet n'est pas soumis à la loi littorale et qu'aucune espèce protégée n'a été observée.</p> <p>Si un alignement d'arbre est favorable à la reproduction du lucarne cerf-volant et du grand capricorne, leur présence n'a pas été identifié par des organismes professionnels ainsi que pour les invertébrés.</p> <p>Après analyse et visite in-situ je serais favorable à cette demande de défrichement pour la création d'un lotissement.</p>	<p>La position favorable est notée.</p> <p>Il est bien indiqué dans le PV de reconnaissance que la commune de VIELLE-SAINT-GIRONS dans laquelle se trouve le projet est soumise à la loi littoral.</p>

Pour la directrice et par délégation,  
Le chef de service,



Bernard GUILLEMOTONIA

